

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 28 novembre 2016

Communiqué de presse

Mercredi 9 novembre 2016 aux abords du Cap Chevalier, les agents de l'unité littorale des Affaires maritimes de la Direction de la Mer de la Martinique ont surpris en flagrant délit de pêche illicite d'oursins blancs plusieurs plaisanciers à bord d'une yole dont le Directeur de la Mer a ordonné le déroutement et la saisie.

Le produit de la pêche, constitué de lambis et d'oursins vivants, a été immédiatement réimmergé au large.

La saisie du navire de plaisance a été confirmée par le Juge des Libertés et de la Détention de Fort-de-France, dans l'attente d'une décision sur sa destination ou du paiement du cautionnement par le contrevenant.

Afin de lutter efficacement contre la pêche illicite d'en dissuader les auteurs et de prévenir la récidive, la Direction de la Mer privilégie les saisies des produits de la pêche, des matériels mais aussi des navires impliqués dans ces opérations. D'autres opérations sont programmées pour lutter contre le braconnage et notamment pour remonter les filières.



Pour rappel: l'autorisation de la pêche ouverte les jeudi 24 et vendredi 25 novembre a été prolongée, lundi 28 et mardi 29 novembre 2016 jusqu'à 12h.

Cette pêche n'est autorisée qu'aux pêcheurs professionnels et ne peut s'effectuer qu'en plongée en apnée depuis un navire de pêche professionnelle.

Contact: Edern LE DORTZ Direction de la Mer 05 96 60 79 85

